



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 8074

Texte de la question

M Jean Charbonnel attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur le statut actuel des architectes des bâtiments de France. Leurs fonctions les amènent à prendre en charge la direction de travaux effectués sur des monuments historiques au même titre que les architectes en chef des monuments historiques alors même que ces agents ne sont pas gérés par le ministère de la culture. Cette situation qui crée un enchevêtrement des responsabilités et une confusion des genres mérite un éclaircissement ainsi qu'une rédefinition du rôle de ces architectes. Il lui demande donc si des dispositions doivent être prises afin de remédier à ces ambiguïtés.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire apparaît sensible aux difficultés que rencontrent les architectes des bâtiments de France dans le cadre de leur mise à disposition du ministère de la culture. Il convient tout d'abord de rendre hommage à la compétence de ces agents publics, qui sous le contrôle des conservateurs régionaux des monuments historiques, assurent la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien que leur a confiés le décret du 27 février 1984. Celle-ci est essentielle dans la mesure où elle permet de prévenir, par des interventions régulières et relativement légères, l'apparition de désordres graves qui nécessiteraient des investissements lourds, financièrement et archéologiquement coûteux. Sans doute, en pratique, le fait que la gestion de ce corps d'architectes soit assurée par un autre département ministériel est-il la source de certaines difficultés d'ordre juridique ou administratif, qui peuvent engendrer certains dysfonctionnements. C'est pourquoi des liens organiques doivent être institués entre les deux administrations compétentes. Les services de la culture, en ce qui les regarde, s'y emploient, en ouvrant largement les formations de l'institut du patrimoine aux architectes des bâtiments de France et en facilitant les coordinations nécessaires avec les architectes en chef des monuments historiques.

Données clés

Auteur : [M. Charbonnel Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8074

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 202